



FÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
TRIATHLON

2, RUE DE LA JUSTICE | 93213 SAINT-DENIS LA PLAINE CEDEX

contact@fftri.com | T. 01 49 46 13 50 | F. 01 49 46 13 60

www.fftri.com  /F.F.TRI  @FFTRI

JOURNAL LE MONDE
Louis DREYFUS
Directeur de publication
80 Boulevard Auguste-Blanqui
75707 Paris Cedex 13

Saint-Denis, le 5 mars 2020

Objet : Demande de publication d'un article rectificatif

Monsieur le Directeur,

Le 17 février 2020, vous avez publié un article sur le site du journal Le Monde, intitulé "Représentation des femmes dans le sport : ces fédérations olympiques qui ne respectent pas la loi" sur les quotas de nombre de femmes dans leur conseil d'administration.

Vous mettez explicitement en cause la Fédération Française de Triathlon. Elle serait, selon votre écrit, en infraction avec la loi. Ces allégations sont fausses et diffamatoires envers notre fédération sportive. Je souhaite donc rétablir la vérité ci dessous.

L'article L131-8 I.1. alinéa 2 dispose que par dérogation les statuts peuvent prévoir, pour le premier renouvellement des instances dirigeantes suivant la promulgation de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, que la proportion de membre au sein des instances dirigeantes du sexe le moins représenté parmi les licenciés est au moins égale à sa proportion parmi les licenciés.

A ce titre, la Fédération Française de Triathlon, lors du premier renouvellement des instances dirigeantes suivant la loi du 4 août 2014, comptait 26,23% de femmes au sein de ses licenciés. Cela représente donc un total de 9 membres parmi le Conseil d'Administration et 3 postes parmi le Bureau Exécutif. Notre fédération était donc en parfaite conformité avec la loi.

A ce jour, le Conseil d'administration de la Fédération Française de Triathlon compte 8 femmes. Un poste reste actuellement vacant, suite à une procédure disciplinaire ayant prononcé une interdiction d'exercice de toutes fonctions. Ce poste vacant est réservé à une femme. Un appel à candidature a été publié pour compléter le Conseil d'Administration lors de la prochaine assemblée générale d'avril 2020. Le Bureau Exécutif est actuellement composé, quant à lui, de 10 membres, dont 3 femmes, soit 30%. Ce qui là encore est parfaitement conforme à la loi.

La Fédération Française de Triathlon tient à rappeler que ses statuts actuels prévoient pour la prochaine mandature un minimum de 13 sièges aux personnes de chaque sexe, ce qui représente une proportion de 40% conformément à l'article L131-8 du Code du sport.

Je regrette vivement que cette information erronée concernant le respect de la loi sur la mixité ait pu être publiée par un journal d'audience nationale, réputé pour son sérieux, sans vérification préalable auprès de notre fédération et un minimum de contrôle. Cela nuit gravement à l'image de la Fédération Française de Triathlon de façon totalement injustifiée.

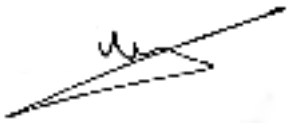
J'ajoute que notre fédération a été très régulièrement mis en exergue pour son action résolue en faveur de la féminisation et plus largement de la mixité. Nous sommes une des rares fédérations olympiques à avoir nommé deux femmes au poste de Directeur Technique National au cours des quatre dernières olympiades.

Je vous demande de bien vouloir publier un article rectificatif remettant la réalité de la situation de la F.F.TRI. sur ce sujet dans les meilleurs délais possibles à compter de la réception de ce courrier.

A défaut, la Fédération Française de Triathlon se réserve le droit de saisir les juridictions compétentes.

Je reste disponible pour toutes informations complémentaires éventuelles.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma parfaite considération.



Pierre BIGOT,
Secrétaire Général.